

J.A. 2067 Chaumont

M. Henri FURRER

Grand Chaumont

2067 CHAUMONT

Brèves nouvelles

- Jusqu'au 18 septembre à la Maison Vallier à Cressier, rétrospective des œuvres de notre ami Alex Billeter, au *Salon des Trois Dimanches*.
- Le 28 mai dernier, Raymond Junod a épousé Mademoiselle Viviane Dängeli. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !
- Dans le cadre de la reconstruction d'une ferme neuchâteloise au Musée paysan de Ballenberg, Maurice Ryser envisage de faire don du vieux battoir et du char à *brecette* à quatre roues que son père utilisait pour vendre les légumes de Chaumont en ville de Neuchâtel.
- Victor Ryser espère une bonne récolte 1983 de choux-raves de Chaumont ! Ils seront en vente au magasin *Le Gourmet* à Neuchâtel.
- Un coup de chapeau au commandant du bateau *Le Cygne*, bâtiment de 250 places de la compagnie de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat. Charles-Henri Grivel, ancien tenancier du Petit-Hôtel y tient la barre de main de maître.
- Une nouvelle possibilité de pratiquer un sport à Chaumont: grâce à Tagad, les fervents de la pétanque peuvent s'adonner à leur sport favori devant le Petit-Hôtel où des pistes ont été construites.

**Bulletin d'adhésion à la
Société d'intérêt public de Chaumont**

Nom _____ Prénom: _____

Rue: _____ N° postal: _____ Localité: _____

Date: _____ Signature: _____

A remplir en caractères d'imprimerie et à retourner à Olivier Attinger, route de Chaumont 66, 2067 Chaumont



**JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT PUBLIC
DE CHAUMONT**

Paraissant 4 fois par an

3^e trimestre 1983

N° 21

**Assemblée générale annuelle
de la Société d'intérêt public
de Chaumont**

*Vendredi 30 septembre 1983
à 20 h. 30 à la Chapelle de Chaumont*

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du président
3. Rapport du trésorier
4. Décisions et nominations statutaires suivant art. 11
5. Divers

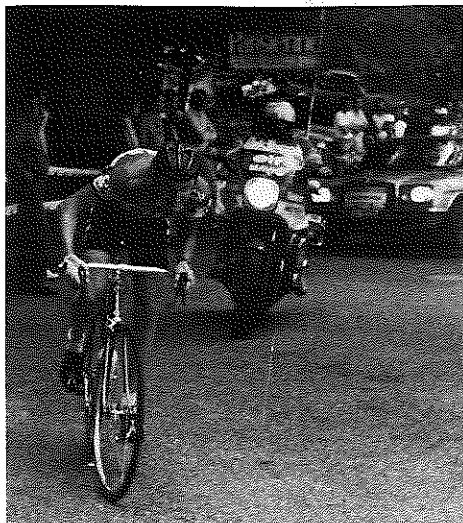
A l'issue de la partie statutaire de l'assemblée, Monsieur André Jeanneret, ingénieur rural cantonal, évoquera les problèmes de l'aménagement du territoire et dirigera un débat consacré aux questions que chacun peut se poser sur l'avenir de Chaumont.

Nous rappelons que notre société est ouverte à chacun et que les amis ou conjoints des membres sont cordialement invités.

Beaucoup de sport cet été à Chaumont

Les sportifs ont été servis durant ces deux chauds mois de juillet et août: trois compétitions très différentes se sont déroulées à Chaumont et ont passionné beaucoup de monde.

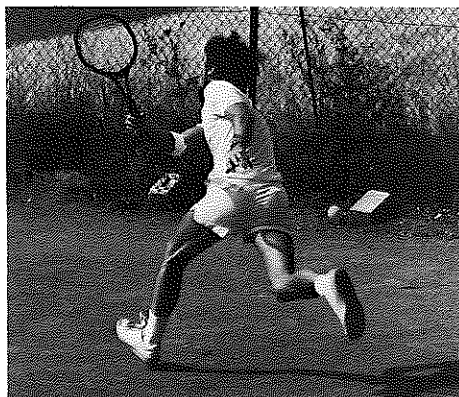
Tout d'abord les 16 et 17 juillet s'est disputée la fameuse course Chaumont-Chasseral-Chaumont. Par une chaleur torride près de 300 coureurs ont pris le départ; 2 h 8 min 57 sec plus tard, l'Anglais Mike Short remportait la victoire. Le premier Chaumonnien, Eric Schertenleib terminait 43^e en 2 h 39 min 10 sec. Un nombreux public a répondu à l'invitation des organisateurs et durant tout le week-end, il a fallu étancher des soifs proportionnelles à la température !



Un cycliste et des moteurs!

Enfin le 27 août avait lieu le traditionnel tournoi de tennis du TC Chaumont organisé dans la bonne humeur par Raymond Bastardoz et Pierre Cuche. Toute la journée, des matches acharnés ont opposé les prétendants à la victoire. Celle-ci a finalement souri à Josiane Cuche chez les dames et à Olivier Mougin chez les messieurs.

Le vainqueur du tournoi en plein effort



Chaumont-Chasseral... la chaleur!

Le 20 août, les meilleurs cyclistes suisses se retrouvaient sur les pentes de Chaumont pour l'attribution du titre national de course de côte. Sur la route Neuchâtel-Chaumont, à parcourir une fois en ligne et une fois contre la montre, Beat Breu de Saint-Gall s'est révélé le meilleur. Il faut cependant regretter que le spectacle ait été gâché par la présence de trop nombreuses voitures accompagnatrices et publicitaires: que de moteurs puants pour chaque paire de mollets !

Chaumont, quel avenir ?

Nous terminons dans ce numéro notre série d'articles consacrés à ce sujet. Nous rappelons à chacun qu'à l'issue de l'assemblée générale de notre société, le 30 septembre prochain, ce problème sera repris en débat mené par Monsieur André Jeanneret, ingénieur rural cantonal et responsable de l'aménagement du territoire dans le canton.

Le point de vue de M. Gilles Petitpierre

Il est délicat pour quelqu'un qui n'habite pas Chaumont à l'année d'émettre une opinion sur son développement. C'est avec toute la modestie qu'impose ma situation de résident temporaire, que j'accepte l'invitation du *Chaumonnien*. De longue date, Chaumont a une double vocation:

- 1 Permettre aux agriculteurs d'exercer leur profession dans des conditions aussi bonnes que possible;
- 2 Servir de zone verte de montagne à la population de la région de Neuchâtel.

Il importe que cette double vocation soit maintenue et que le développement ne se fasse pas au détriment des agriculteurs d'un côté, des visiteurs d'un jour, d'une semaine ou d'un mois qui doivent continuer à trouver à Chaumont l'espace naturel, l'atmosphère de campagne qui font son attrait pour les citoyens, de l'autre.

Une tendance nouvelle semble se faire jour depuis quelques années: transformer Chaumont en quartier périphérique de développement urbain. S'il ne vient à l'idée de personne de contester à ceux qui le souhaitent le droit de vivre à l'année à Chaumont, l'esprit dans lequel on veut organiser cet établissement est essentiel. Ceux qui se sont installés jusqu'ici l'ont fait en connaissance du caractère campagnard de Chaumont, des difficultés de communication, particulièrement en hiver, de l'altitude, etc. Ils sont venus *après* les agriculteurs et sont conscients qu'ils doivent respecter l'activité de ces der-

niers, et ne pas la rendre trop difficile par des exigences ou des comportements incompatibles avec les usages de la campagne.

Ce qui me paraît le plus délicat pour l'avenir, c'est que cet esprit se perde et qu'en favorisant à Chaumont l'établissement d'un quartier de la ville, ni les « touristes » ni les agriculteurs n'y retrouvent leur compte. C'est un phénomène hélas connu qu'au-delà d'un certain pourcentage de population urbaine dans un quartier dortoir de campagne, la vie et l'activité agricoles sont l'objet de pressions et de restrictions qui entraînent rapidement leur dépérissement. On connaît ce type d'évolution qui commence par l'hostilité des nouveaux venus aux cloches de vaches parce qu'elles font du bruit, aux fumiers parce qu'ils ne sont pas inodores, aux tracteurs parce qu'ils laissent de la terre sur la route, aux vaches parce que leur présence éventuelle sur la route oblige les conducteurs à modérer leur allure, aux clôtures parce qu'elles ne permettent pas de passer librement partout, etc. A ma connaissance, cela a toujours fini par la défaite de l'activité agricole: qu'on songe aux alentours de Lausanne ou à la ceinture de Genève, pour citer deux exemples connus.

Le charme et l'attrait touristique de Chaumont auraient tout à perdre d'une telle évolution; ceux qui y gagnent leur vie, commerçants, hôteliers-restaurateurs et agriculteurs aussi. Le coût pour la ville

d'une urbanisation poussée de Chaumont ne serait sûrement pas négligeable non plus.

C'est pourquoi l'avenir de Chaumont me paraît devoir s'inscrire dans un développement *très modéré* de l'urbanisation si l'on ne veut pas détruire l'équilibre et, par conséquent, l'attrait de ce petit paradis et si l'on veut tenir compte équitablement de tous les intérêts en jeu (agriculteurs, commerçants et hôteliers, touristes au sens large) à Chaumont, d'une part, des intérêts bien compris de la ville de Neuchâtel et de ses habitants, d'autre part.

La construction du Pré Jeanjaquet aurait pour effet la perte d'un champ exploité alternativement en culture et en pâture et la disparition d'un des plus beaux coups

d'œil pour celui qui arrive de la ville et qui est monté à Chaumont pour trouver de l'espace, de l'herbe et des vaches...

Elle serait d'autant moins justifiée que les terres à bâtir sont loin d'être épuisées par ailleurs.

En conclusion: l'avenir de Chaumont est dans un développement modéré et équilibré et dans l'accueil de résidents qui *viennent en connaissance de la situation géographique et climatique et du style et du caractère du lieu*. Il faut rejeter l'idée, pour autant qu'elle s'exprime, de transformer la plus belle zone verte de la ville de Neuchâtel en une mini cité-dortoir.

Gilles Petitpierre

L'avis des agriculteurs

Que pensent nos agriculteurs de l'avenir de Chaumont? Le *Chaumonnier* a retenu quelques propos au fil des conversations.

● D'une manière générale tous s'inquiètent de la diminution des surfaces exploitables.

● Du côté du Grand Chaumont, on se sent moins concerné par un éventuel développement. Tout de même, chacun a le sentiment qu'il faudra augmenter les infrastructures, en eau spécialement, et que la charge sur le budget de la Commune se répercutera sur celui du citoyen.

● L'augmentation de la circulation sur des routes étroites n'est pas un moindre danger pour les enfants, les bêtes et pendant le travail devant la ferme.

● Cette famille désire garder jalousement Chaumont dans son état actuel; mais cette autre se plaît à relever qu'elle n'a pas constaté d'éléments défavorables à l'implantation des citadins et qu'en général les échanges sont corrects.

● Il n'y a rien à gagner avec de nouvelles constructions; la terre agricole est définitivement aliénée. D'autre part, il ne faut pas

que les gens s'imaginent que le paysan est intéressé à exécuter des petits travaux d'entretien, ce temps est révolu!

● Un développement du tourisme amène une augmentation des inconvénients «pratiques», nous dit-on en revenant du côté du funiculaire. Promeneurs, pique-niqueurs en plus grand nombre, risquent de multiplier les détritiques, les feux dans les prés, les clôtures endommagées, les véhicules mal parqués, le bois emprunté sur les stères, et autres.

● L'augmentation des promeneurs devrait aller de pair avec une meilleure connaissance des besoins du paysan, confie un couple de vieux Chaumonniers. Par exemple les abreuvoirs du bétail: l'eau est rare, elle est récoltée dans les citernes et véhiculée. Et bien lorsque des chiens de promeneurs vont se baigner dedans, cette eau devient impropre à la consommation pour le bétail qui ne veut plus la boire. Cela entraîne du travail supplémentaire et des frais inutiles aux agriculteurs.

Au Petit Chaumont, la perspective de voir fleurir des constructions sur certains ter-

rains est beaucoup plus présente; chacun a vraiment à cœur de maintenir le domaine cultivable aussi grand que possible.

● Si on ne va pas tailler régulièrement les arbustes et de temps en temps faire un arrachage des noisetiers en bordure des prés, la surface à travailler diminue de quelques dizaines de m² chaque année. Pour avoir bonne figure et bon rendement les prés et pâturages doivent être entretenus.

● Il n'est pas honnête de proposer aux gens de la Ville, qui viennent se détendre à Chaumont, la vue sur des quartiers bien aménagés, bien intégrés, comme dans les banlieues.

● Et relève ce fermier de longue date, la surface agricole peut diminuer indirecte-

ment, même pour des terrains situés hors des zones constructibles, par le truchement des surfaces de compensation pour le reboisement. La forêt s'est suffisamment étendue à Chaumont.

Plus à l'ouest, après toute une vie sur le même domaine:

● On est sans illusion sur le futur, la finance aura toujours raison. Pourtant l'avenir agricole est possible, même et surtout pour des jeunes, il faut regrouper les domaines et construire de nouvelles fermes plus compactes.

Pour le paysan, l'avenir est dans l'agriculture, une évidence ou un espoir?

Propos recueillis par Pierre Pfund et Daniel Chevallier

La position de la Commune de Fenin-Vilars-Saules

Afin que nos explications soient comprises dans un juste contexte, un rappel de la répartition géographique de notre commune est nécessaire. Fenin-Vilars-Saules est constituée de trois hameaux délimités chacun par un périmètre de la localité, ainsi que de quelques habitations implantées dans la zone de constructions basses de Chaumont, soumise aux prescriptions du décret cantonal concernant la protection des sites naturels du canton, du 14 février 1966. Dans notre commune, les infrastructures des services publics sont importantes et ont nécessité de gros investissements du fait que, justement, les constructions ne sont pas groupées dans un seul périmètre. C'est une des raisons qui ont amené nos autorités, il y a déjà une vingtaine d'années, à ne pas favoriser la création de résidences permanentes ou secondaires à Chaumont. Depuis, cette volonté s'est encore affirmée, puisque notre règlement d'aménagement sanctionné par le Conseil d'Etat le 28 juin 1974 prévoit dans son article 85

que la commune n'est pas tenue d'y assurer les services publics.

D'autres part, nous estimons qu'il serait judicieux lors de l'établissement du prochain plan directeur cantonal sur l'aménagement du territoire de diminuer l'emprise de cette zone. Tous les terrains encore constructibles de cette zone sont du domaine privé et échappent donc dans une certaine mesure aux décisions de nos autorités; la commune ne possède aucune parcelle mais uniquement de la forêt en dehors de la zone de constructions basses. Il est donc aussi primordial de contenir son développement touristique, c'est à dire éviter les résidences secondaires privées, mais accepter l'implantation d'hôtels de catégorie moyenne favorisant le tourisme familial et équipés aussi de dortoirs pouvant accueillir des classes ou groupes de personnes de passage.

Chaumont doit rester le lieu qui répond aux besoins de délasserment et d'évasion des habitants de la ville et des villages qui l'entourent. Son accès y est facile, sans

faire de longs déplacements. La sauvegarde de l'environnement et des sites qui font son paysage nous paraît donc chose essentielle. Il est nécessaire de maintenir les forêts et leurs lisières dans leurs limites actuelles, de préserver et de veiller à la protection des vieilles bâtisses isolées qui font maintenant partie intégrante du paysage, comme il est nécessaire – dans tous les cas – de maintenir, voire d'améliorer les chemins pédestres existants, de même que de garder l'emprise nécessaire aux pistes de skis de fond. L'acquis du libre passage sur les pâturages et en forêt doit être maintenu.

Nous sommes conscients que ces choix portent atteinte aux libertés individuelles qui nous sont chères, mais Chaumont a un caractère d'intérêt public régional qui doit primer sur l'intérêt privé. Il est évident que les «Chaumonniers» actuels seront

encore davantage des privilégiés si la construction de nouvelles maisons y est contenue, voire stoppée. L'environnement de nos villages a, jusqu'à présent, été préservé. N'oublions donc pas que c'est grâce à cela qu'il fait encore bon y vivre et que nous sommes nous-même des privilégiés. Il ne nous paraît pas égoïste de vouloir garder intact notre patrimoine, puisqu'il nous permet de conserver notre identité. Il ne s'agit pas d'un choix, mais d'un devoir que nous avons vis-à-vis des générations futures.

Chaumont n'intéresse pas seulement les «Chaumonniers», mais nous sommes aussi sensibilisés et très concernés par le choix qui va être fait concernant son avenir. Nous espérons que notre position aidera à définir ce choix et que Chaumont soit préservé et garde son caractère actuel.

Encore quelques prises de position

● Dans une brève lettre, la commune de Savagnier s'est exprimée ainsi: Notre Conseil communal pense qu'il n'est pas souhaitable que la région de Chaumont se développe par trop. En outre, il n'est pas disposé à investir pour une infrastructure sur les terrains communaux dans cette région.

● Les responsables du Grand-Hôtel de Chaumont ont préféré renoncer à s'exprimer dans nos colonnes avant le début de la réalisation du nouveau Grand-Hôtel. Ils ne refuseront pas de le faire plus tard.

Calendrier des manifestations à Chaumont

- 18 septembre Culte du Jeûne fédéral. Les cultes auront lieu ensuite chaque deuxième dimanche du mois.
- Mi-octobre Souper du Chœur mixte, vraisemblablement à La Dame (en lieu et place de la course). Reprise des répétitions sitôt après, le mardi soir. On recherche des voix d'hommes !
- Course des personnes âgées au Musée paysan de Ballenberg. L'organisation est en cours.

Dans le numéro de mai du *Gouvernil* (journal paraissant à Saint-Blaise), Monsieur André Ratzé a écrit un article consacré à Chaumont. Nous en publions un extrait particulièrement intéressant sur les premiers moyens de transport reliant Neuchâtel à Chaumont.

Les premiers transports Neuchâtel-Chaumont

Au début, les voyages à Neuchâtel se faisaient souvent tout simplement à pied. De 1850 à 1874, Marianne Eggenberg cherchait son courrier postal à Neuchâtel avec son âne *Mani*. Dès 1875, Jacob Grau fait le trajet avec deux chevaux et une voiture, chaise antique, où deux personnes peuvent prendre place sur le devant abritées par un soufflet. Deux autres prenaient place sur le banc de derrière, quand celui-ci n'était pas supprimé pour faire place aux nombreux paquets à destination des villégiatures de Chaumont ou des hôtels. Le départ avait lieu à 9 heures de la cour de l'ancienne poste, et l'équipage suant, soufflant, rendu, arrivait plus souvent vers midi qu'à 11 heures comme le prévoyait l'horaire. C'est l'entrepreneur Fury qui, dès 1880, conduisit la diligence postale fédérale magistrale et jaune, tirée par trois chevaux.

Dès 1902, ce sont des voitures *Martini*, fabriquées à Saint-Blaise qui assurent le service. Le *Messenger* boiteux de 1903 en parle en ces termes: « Les habitants de la ville regardent encore au bas des Terreaux, avec un étonnement mêlé de crainte, les voitures automobiles qui s'élancent à l'attaque de Chaumont. Ces voitures sont le dernier cri d'un transport que la Confédération « n'a pas craint de prendre sous son égide. » Il s'agit du premier service public d'autobus en Suisse, institué par la « Société des voitures automobiles Neuchâtel-Chaumont ».

Il y avait cinq services par jour dans les deux sens, dont « deux officiels », avec une durée moyenne de 30 minutes à la montée, avec des courriers portant jusqu'à 250 lettres, 70 à 80 voyageurs transportés par jour. L'exploitation cessa en 1910 ».

En 1904, une société d'initiative obtint la concession pour la construction d'un chemin de fer-funiculaire partant de la gare de Neuchâtel. Les difficultés techniques étant insurmontables, on modifia le projet; il est prévu une ligne de tramway jusqu'à La Coudre. Cette localité n'était pas encore reliée au réseau des routes cantonales. On se mit rapidement à l'œuvre, et dès le mois d'avril 1909, les premiers coups de mines partaient dans les bois qui dominent La Coudre. C'est le 17 septembre 1910 que le funiculaire put ouvrir ses voitures aux promeneurs, soit un mois avant que le tramway Neuchâtel-La Coudre commence à circuler. Le premier chef responsable du funiculaire M. Francis Clerc est le fils du machiniste du funi *Ecluse-Plan*. Il avait travaillé auparavant à l'Usine Martini de Saint-Blaise.

Les automobiles de Chaumont

